

AVIS PUBLIC

Consultation publique sur le premier projet de Règlement n° 92-2005-87 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à agrandir le zone n° 514 au détriment de la zone n° 515

Avis est donné que :

- 1 Lors de sa séance tenue le 10 mars 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement n° 92-2005-87 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à agrandir le zone n° 514 au détriment de la zone n° 515».
- 2 Que le Règlement n° 92-2005-87 a pour objectif d'agrandir l'unité d'élevage implantée au lot n° 1 593 429, soit d'agrandir la zone n° 514 en y transférant une superficie d'environ 1 650 mètres carrés prélevée a même la zone contiguë n° 515.
- 3 Que ce règlement contient une dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- 4 Que l'assemblée de consultation publique sur ce premier projet de règlement est fixée lors de la séance ordinaire qui sera tenue le mardi 14 avril 2026 à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, à Saint-Césaire.

Toute personne intéressée par ce premier projet de règlement peut en prendre connaissance aux pages suivantes du présent avis ou au bureau de la Ville de Saint-Césaire, 1111, avenue Saint-Paul, à Saint-Césaire ou encore, communiquer avec le service de l'Urbanisme au 450 469-3108, poste 225 pour obtenir tout complément d'information.

Fait à Saint-Césaire, le 30 mars 2026

Nancy Bernier
Greffière